

DATE DE CONVOCATION : 03/02/2023

DATE D’AFFICHAGE : 03/02/2023

Présents : BERTHET Sandrine, BENEITO Christian, ALIOUA Yacine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, MURAZ-DULAURIER Gilles, CHATELAIN Eric, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, GARDET-CADET Michel, OMELTCHENKO Luc, CHEVRIER-GROS Sébastien,

Excusées : GIANNINA Gisèle (donne pouvoir à Fabienne LASSIAZ, DRAGNEA Cindy (donne pouvoir à Patrick GRANDCHAMP

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 13 PRÉSENTS : 11 VOTANTS : 13

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Gilles MURAZ-DULAURIER est élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 07/2023

DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION AUVERGNE RHONE-ALPES

FOURNITURE ET POSE D’UNE AIRE DE JEUX

Madame le Maire rappelle qu’une aire de jeux va être installée dans le parc de la Tourmotte.

L’ensemble de l’aire de jeux est composé de plusieurs structures. Une partie de ces éléments est accessible aux personnes à mobilité réduite (balançoire nid d’abeille, jeux didactiques, jeu à ressort).

Mme le Maire propose de solliciter le fonds d’aide à l’acquisition d’aires de jeux adaptées et accessibles à tous les handicaps proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le montant total des dépenses comprenant la fourniture et la pose de l’aire de jeux est de 107 531.80 € HT.

DÉCISION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **SOLLICITE** la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour une aide financière la plus élevée possible
- ✓ **DEMANDE** l’autorisation à la Région de commencer les travaux avant l’obtention de la subvention
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune,
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Le Maire,
Sandrine BERTHET

Le (la) secrétaire de séance

*Transmis au
contrôle de légalité le
Publié le*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217302975-20230210-2023_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Publication : 14/12/2022

